

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
10 Juillet 2020

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 14 (jusqu'à 21h25) puis 13

Procurations de vote : 4

Convocation faite et affichée le : 6 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, Salle Max-Pol Fouchet, sous la Présidence de Monsieur Gilbert DOUCET, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Étaient présents : M. Gilbert DOUCET, Maire,
Mme Brigitte LEGER-LEPAYSANT, Mme Yolande JORE, M. Philippe
LE BORGNE, Mme Ginette NOURY, Adjoints au Maire,
Messieurs Serge LEBUNETEL, Jean-Luc MOULIN, Samuel MARIE,
Conseillers Municipaux délégués,
M. Bertrand OLIVERES, Mmes Anne-Marie GUIRCHOUX, Eva
LETERRIER, Brigitte ROULLÉ, Mrs Mathieu AUBAUD (jusqu'à 21H25),
Yann LEPETIT, Conseillers Municipaux,

Absents excusés : M. Gilbert LARSONNEUR, Mme Irène PUIG (pouvoir à M.
Philippe Le Borgne), M. Jean-Marc PARMENTIER (pouvoir à M. Gilbert Doucet),
Mme Murielle BEFFREY (pouvoir à Mme Yolande Jore), Mme Elisa AVOINE
(pouvoir à Mme Brigitte Roullé).

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Mme Brigitte LEGER-LEPAYSANT est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

M. Le Maire ouvre la séance en précisant que cette réunion se déroule dans la Salle Max-Pol Fouchet pour respecter la distanciation sanitaire.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal

M. DOUCET demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2020.

Mme ROULLE demande que les montants des indemnités des élus soient précisés au procès-verbal. M. Le Maire lui répond par l'affirmative. Le procès-verbal sera complété en ce sens.

M. Yann LEPETIT demande si le procès-verbal synthétique sera remplacé par le procès-verbal détaillé. M. Le Maire lui répond que ce n'est pas le cas, la loi prévoit que le compte-rendu synthétique soit affiché dans les huit jours qui suivent la réunion de conseil municipal. Il comprend les grandes lignes des débats

et a pour but d'informer la population. Mais le procès-verbal détaillé doit être validé ce soir et sera diffusé et affiché comme le stipule la loi.

M. Le Maire revient sur les indemnités de fonctions des élus St-Vaastais et précise qu'elles sont inférieures à celles des communes avoisinantes. Les indemnités ont, en effet, été majorées de 15 % du fait que la commune est bureau centralisateur. Cependant, les nouvelles dispositions de Décembre 2019 qui ont augmenté de manière significative les montants des indemnités du maire et des adjoints n'ont pas été appliquées. Les indemnités des élus restent donc identiques à celles de la précédente mandature.

Mme LEGER-LEPAYSANT fait remarquer que les montants retenus en 2020 sont les mêmes que ceux de 2014 alors que la précédente municipalité les avait revalorisés en Décembre 2018.

Après validation de ces remarques, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la réunion du 19 Juin 2020.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. Le Maire remercie Florence GUITTON d'être présente pour le suivi administratif et présente M. LE SERRE, Trésorier, qui est venu exposer les affaires financières et lui laisse la parole.

A -Affaires financières

LE BUDGET COMMUNAL

1. Compte Administratif 2019 de la commune :

M. Yann LEPETIT intervient pour préciser qu'une directive de l'Etat stipulerait que le compte de gestion doit être voté avant le compte administratif.

M. LE SERRE lui précise que cela ne change pas grand-chose, qu'il va donc présenter la situation financière et ajoute que le compte administratif et le compte de gestion présentent les mêmes résultats.

Chaque conseiller municipal a en sa possession un document présentant la situation financière de la commune à fin 2019 (en fonctionnement et en investissement) ainsi qu'un document de valorisation financière et fiscale présentant l'endettement sur les 5 derniers exercices, la fiscalité directe locale et le tableau d'amortissement de la dette.

M. LE SERRE donne lecture et explications de la situation financière.

Le montant des produits de fonctionnement en 2019 est de 2.350.126 €, soit 1 292 € par habitant, montant élevé pour la commune, la moyenne départementale est de 771 €. Ces recettes proviennent essentiellement des impôts locaux pour 730 301 €, soit 401 € par habitant, de la dotation globale de fonctionnement pour 522 732 € soit 287 € par habitant alors que la moyenne départementale s'élève à 177 €. On remarque que la commune perçoit plus d'impôts que de dotations ce qui est positif.

Le montant des charges de fonctionnement sur 2019 s'élève à 2 100 485 € soit 1 155 € par habitant alors que la moyenne départementale est de 552 €. Cette somme comprend la reprise du quartier du bout du Fil selon le protocole conclu avec la SHEMA, mais est malgré tout nettement supérieure à la moyenne des villes de même strate.

Le montant des charges de personnel s'élève à 767 130 € soit 422 € par habitant alors que la moyenne départementale est à 234 €. Ce montant est à relativiser du fait que St Vaast est une commune littorale et possède des écoles ; les coûts de personnel sont, dans cette situation, toujours nettement supérieurs aux communes classiques.

Les achats et charges courantes s'élèvent à 620 692 €, soit 341 € par habitant. Ce montant est très élevé par rapport à la moyenne départementale qui est de 168 €. Ces dépenses courantes comprennent notamment les frais de chauffage, l'entretien et les assurances. Ce montant est nettement supérieur aux exercices précédents.

Les charges financières s'élèvent à 45 369 € soit 25 € par habitant. La moyenne départementale est de 17 €. Ce montant s'explique par l'endettement de la commune.

Pour les recettes, à la section d'investissement, on trouve l'excédent de fonctionnement voté lors du budget 2019 qui s'élève à 514 229 €. Les 660 000 € correspondent à la signature d'un nouvel emprunt conclu fin 2019 pour financer le programme de voirie 2019/2020 ainsi que la charge exceptionnelle relative au protocole de liquidation du quartier du Bout du Fil.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 438 025 € soit 791 € par habitant alors que la moyenne départementale est de 457 €. Les dépenses d'équipement concernent les travaux d'investissement réalisés en 2019 pour 893 137 € soit 491 € par habitant et le remboursement des dettes bancaires qui s'élève à 205 529 € soit 113 € par habitant alors que la moyenne départementale est de 84 €. Les charges à répartir s'élèvent à 279 999 € ce qui correspond à l'étalement sur 5 ans de la charge exceptionnelle pour la liquidation du quartier du Bout du Fil. Cette option a été choisie afin d'éviter à la commune d'être en réseau d'alerte.

Pour ce qui concerne la dette au 31/12/2019, elle s'élève à 2 466 213 € soit 1 356 € par habitant alors que la moyenne départementale est de 624 €.

Le fonds de roulement en fin d'exercice s'élève à 1 274 233 € ce qui correspond à la trésorerie de la commune.

Mme GUIRCHOUX demande la parole pour interroger M. Le Trésorier sur la dette globale notant une augmentation significative de l'amortissement et de l'échéance en 2021.

M. Le Trésorier répond qu'effectivement cela correspond à l'emprunt de trésorerie souscrit par nécessité absolue fin 2019 dont la charge pèsera sur le budget à partir de 2021.

La CAF nette de la commune s'élève à 167 265 € ce qui correspond à la possibilité financière de la commune à faire de nouveaux investissements sur l'exercice suivant sans emprunt et sans piocher dans sa trésorerie. Ce montant est relativement restreint. Il représente la somme de 92 € par habitant alors que la moyenne départementale s'élève à 144 €. De plus, compte-tenu de la date tardive du vote du compte administratif et des dépenses engagées depuis le début de l'année 2020 par l'ancienne équipe municipale soit un peu plus de 530 000 € de travaux de voirie, le fonds de roulement a déjà fortement diminué et se situe aux alentours de 700 000 €. Ce résultat implique que la politique d'investissement devra être revue à la baisse jusqu'en 2022 afin de reconstituer le fonds de roulement de la commune et de ne pas augmenter l'endettement déjà très élevé.

M. Le Maire remercie M. LE SERRE pour cette analyse qui ne fait que confirmer ce que l'opposition de la précédente mandature avait identifié. La commune reçoit de moins en moins d'aides du fait de la diminution de la population, les dépenses augmentent, et la commune de St-Vaast a la fiscalité la plus importante du secteur ce qui limite les marges de manœuvre. Il n'est pas envisageable d'augmenter les impôts et la seule solution va être de réduire fortement les dépenses. M. Le Maire s'étonne que les dépenses d'investissement faites depuis 2016 n'aient pas fait l'objet de demandes de DETR (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux versée par l'État), à l'exception de 2 dossiers : la piste cyclable reliant St Vaast à Réville et l'École de Voile dont les travaux ne sont pas commencés.

D'autre part, les autres dossiers n'ont pas fait l'objet de marchés publics ni de concours de l'État. «La situation est telle que nous avons été convoqués par Mme la Sous-Préfète, avec Mme LEGER-LEPAYSANT et M. Le Trésorier, pour faire un tour d'horizon de la situation », conclut M. Le Maire.

M. Le Maire précise que la nouvelle municipalité va devoir assumer cette situation difficile. Dans ce contexte très défavorable, une consultation systématique de plusieurs entreprises va être mise en place afin de revoir le mode de passation des marchés publics.

Il regrette que les efforts qui avaient été faits au niveau de l'endettement de la commune durant les 4 années du début de l'ancienne mandature aient été anéantis par cet emprunt de 660 000 € contracté en Décembre dernier. La situation n'est pas dramatique mais va impacter durement les projets pour les 3 années à venir.

Mme ROULLE fait part de son étonnement quant aux reproches que M. DOUCET avait formulés à son prédécesseur en 2018 et 2019 concernant les travaux d'entretien de voirie qui n'étaient pas réalisés.

M. DOUCET lui répond qu'il ne s'agit pas de ne pas dépenser. Quand on constate l'état de la majeure partie des rues et des trottoirs de Saint-Vaast qui sont dans un état déplorable et qu'on engage des travaux pour remettre à niveau la Rue d'Isamberville, fréquentée majoritairement par des tracteurs, et dont les travaux ont duré plus d'un an, il regrette que des priorités n'aient pas été établies et reproche les choix qui ont été faits. Il rappelle qu'une somme d'un million d'Euros a été dépensée entre 2019 et 2020.

Mme ROULLE ajoute que l'endettement de la commune en 2010 s'élevait à 1 300 € par habitant et que M. LARSONNEUR était, à l'époque, adjoint aux finances et que cependant la commune n'a pas coulé.

M. DOUCET lui répond que cela remonte à 10 ans et que la situation qui nous intéresse aujourd'hui est celle de 2020. Il rappelle que la situation n'est pas dramatique mais qu'il faut être prudent et utiliser un mode de fonctionnement différent. Il ajoute qu'à cette époque, la commune percevait des subventions européennes importantes et que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a considérablement baissé du fait notamment de la diminution de la population.

M. LE SERRE ajoute que la commune rembourse 200 000 € d'emprunt chaque année et, de ce fait, l'endettement aura considérablement diminué en 2023.

Au niveau des dépenses de fonctionnement qui sont très lourdes notamment du fait des frais généraux (consommations d'électricité, de fuel, eau...), M. DOUCET ajoute qu'une inscription a été faite au niveau d'une démarche nationale pilotée par l'ADEME et qu'un état des lieux va être réalisé sur les bâtiments communaux pour voir ce qui peut être amélioré pour baisser la consommation énergétique.

M. LE SERRE donne lecture du Compte Administratif 2019 de la commune qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 291 519,59 €
- Recettes : 2 541 159,74 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 438 024,63 €
- Recettes : 1 602 315,81 €

Il précise qu'au niveau des dépenses de fonctionnement, au chapitre 011 – Charges à caractère général, le montant inscrit au budget 2019 était insuffisant. Les crédits inscrits avaient été revus à la baisse par rapport à l'année précédente ; toutefois, en fin d'année 2019, la commune ne pouvait plus payer les dépenses courantes de fonctionnement faute de crédits suffisants. Un réajustement a dû être réalisé par une décision modificative. Les crédits dépensés sur ce chapitre se sont élevés à 636 090,05 € soit une hausse de 7,30 % par rapport à l'exercice précédent.

A 21h25, M. AUBAUD demande la permission de quitter la séance.

Au chapitre 012 – Charges de personnel, la somme de 837 387,55 € a été dépensée ce qui représente une hausse de 4,57 % par rapport à 2018 mais reste inférieure à l'exercice 2017 qui s'élevait à 847 000 €.

Au chapitre 014 - Atténuation de charges, les dépenses se sont élevées à 119 498 €

Au chapitre 65 Autres charges de gestion courante, les crédits dépensés s'élèvent à 151 661,76 €, une hausse due à l'organisation du défi des ports de pêche et au versement d'une subvention de 18 000 €.

Au chapitre 66 – Charges financières : 45 369,25 € correspondent aux intérêts d'emprunts.

Au Chapitre 67 Charges exceptionnelles, les dépenses réalisées s'élèvent à 281 038,82 € justifiées par le protocole de liquidation du lotissement du Bout du Fil.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre : 220 474,16 € correspondant à deux cessions de terrains sur 2019 pour leur sortie de l'actif, les amortissements ainsi que les 56 000 € de la liquidation du quartier du Bout du Fil sur 5 ans.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 71 536,24 €, montant en baisse par rapport à 2018 correspondant aux remboursements des absences du personnel

Chapitre 073 – Impôts et taxes : 1 324 471,14 €. Il faut noter une hausse de pratiquement 80 000 € par rapport à 2018, ce qui est positif.

Chapitre 074 – Dotations, subventions et participations : 598 619,18 € en progression par rapport à l'exercice 2018.

Chapitre 075 – Autres produits de gestion courante : 86 750,96 € en hausse par rapport à 2018 notamment par les revenus du camping.

Chapitre 077 – Revenus exceptionnels : 75 845,31 € concernent principalement deux cessions de terrains

Chapitre 042 – Opérations d'ordre : 308 969,10 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 2 541 159,74 €

Section d'investissement :

Dépenses d'équipement par opération : 893 136,72 €, les 2 plus importantes sont, les opérations n° 30 et 67 liées à la voirie.

Chapitre 016 – Emprunts et dettes : 205 567,32 € concernent le remboursement du capital des emprunts

Chapitre 040 – Opérations d'ordre : 308 969,10 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 438 024,63 €.

Recettes d'investissement :

Chapitre 013 – Subventions d'investissement : 81 247,69 €

Chapitre 16 – Emprunt : 660 000 € correspondant à l'emprunt souscrit au mois de Décembre 2019

Chapitre 10 – Dotations : 640 207,85 € correspondant au FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée), à la taxe d'aménagement et à l'excédent de fonctionnement

Chapitre 040 – Opérations d'ordre : 220 474,16 € correspondant aux cessions de terrains, aux amortissements et les charges à étaler par rapport au protocole de liquidation du Bout du Fil.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 1 602 615,81 €.

M. DOUCET remercie M. LE SERRE pour cette présentation et propose de passer au vote du Compte administratif 2019 dont les résultats sont les suivants :

- En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 2.291.519,59 € et les recettes à 2.541.159,74 €.

L'excédent de fonctionnement pour 2019 est donc de 249.640,15 € auquel il faut ajouter un excédent 2018 de la Commune reporté de 1.258.587,20 €

Soit un excédent cumulé de 1.508.227,35 €.

- En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 1.438.024,63 € et les recettes à 1.602.315,81 €. L'excédent d'investissement pour 2019 est donc de 164.291,18 € auquel il faut ajouter le déficit 2018 reporté de la Commune de 398.285,08 € soit un déficit cumulé de 233.993,90 €.
- Les restes à réaliser au 31/12/2019 de la section d'investissement s'élèvent à 0€ en recettes et 207.000,00 € en dépenses.
- Le besoin de financement est de 440.993,90 € à la section d'investissement.

Le conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif 2019.

2. Compte de gestion 2019 de la commune :

M. DOUCET propose à l'assemblée d'approuver les résultats du compte de gestion 2019 du Receveur, dont les montants sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

Le conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2019.

3. Affectation des résultats 2019 de la commune :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTION	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	RESULTATS DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 398.285,08€	+ 164.291,18€	- 207.000,00€ + 0€	- 207.000€	- 440.993,90€
FONCTIONNEMENT	+ 1.258.587,20€	+ 249.640,15€			+ 1.508.227,35€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	1.508.227,35€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	440.993,90€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	1.067.233,45€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0€

4. Budget primitif 2020 de la commune

M. DOUCET donne la parole à Mme LEGER-LEPAYSANT pour présenter le budget primitif.

Le budget se présente en équilibre à la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 3.221.693 €.

La section d'investissement est équilibrée, en recettes et en dépenses, à la somme de 1.942.918 €.

Ce montant représente les 1 501 924 € des dépenses de l'exercice auquel il faut ajouter les 233 993 € représentant le déficit 2019 ainsi que les restes à réaliser de 207 000 €.

Mme LEGER-LEPAYSANT détaille les montants de la section de fonctionnement par chapitre :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 682 000 €, les charges 2019 ont été reconduites en ajustant certains articles, déjà en dépassement à ce jour. Il faut préciser qu'à la date du 30 Juin 2020, 411 023 € sont déjà dépensés principalement pour l'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi que des contrats de prestation notamment pour l'entretien des espaces verts.
M. LEPETIT demande à quoi correspondent les 3 000 € de l'article 6232 Fêtes et cérémonies. Mme LEGER-LEPAYSANT lui répond qu'il s'agit de dépenses déjà réalisées, notamment pour le repas des aînés 2020.
- Chapitre 012 Charges du personnel : 865 600 € représentant une augmentation de 2,9 % par rapport à 2019.
- Chapitre 014 – Atténuations de produits : 120 261 €
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 177 150 €. Concernent essentiellement les indemnités des élus et les subventions aux associations qui feront l'objet d'un vote lors d'une prochaine réunion.
- Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 185 360,90 € correspondent à notre excédent que l'on met en réserve
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues : 80 000 €

Pour les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 013 Atténuation de charges : 70 850 € correspondant au réalisé de 2019
- Chapitre 70 Produits des services : 62 100 €. La baisse de 20 000 € correspond aux droits de terrasses qui ne seront pas encaissés pour aider les commerçants en cette période de crise sanitaire. M. LEPETIT demande s'il sera envisagé de prendre des mesures supplémentaires pour soutenir les commerçants. M. DOUCET lui répond qu'un bilan sera établi avec les commerçants en fin de saison pour faire le point sur le déroulement de cette période estivale.

- Chapitre 073 Impôts et taxes : 1 333 207 €, montant élevé qui correspond à 63,65 % de nos recettes de fonctionnement.
- Chapitre 074 Dotations, subventions et participations : 561 361 €, baisse sensible du fait de la diminution de la population
- Chapitre 075 Autre produits de gestion courante : 60 650 €, baisse de 15 000 € correspondant à l'aide au profit du camping pour tenir compte de la crise sanitaire ainsi que le moindre produit de location des salles du fait de leur fermeture.
- Chapitre 77 Produits exceptionnels : 6 291,55 € correspond à la cession de la machine à peinture.
- Chapitre 042 Travaux en régie : 60 000 € correspondant aux travaux effectués par le personnel des Services techniques.

Pour les dépenses d'investissement :

- Chapitre 204 Subventions d'équipement : 13 937 € correspond pour 10 526 € à notre participation 2019 au GIP Marité qui n'a pas été réglée l'année dernière et nécessitera une décision modificative pour notre participation 2020 pour le même montant et 3 411 € versés à la Communauté d'agglomération pour des biens qui leur ont été transférés.
- Chapitre 016 Emprunts et dettes assimilées : 206 827 € montant non majoré du fait qu'aucun emprunt supplémentaire ne sera contracté sur l'exercice 2020
- Chapitre 26 Titres de participation : 30 600 € correspondant à l'engagement pris en 2019 au profit de la SPL Tourisme et de la SPL Patrimoine en Saire et qui se poursuivront en 2021
- Chapitre 27 Autres immobilisations financières : 25 000 €
- Chapitre 020 Dépenses imprévues : 50 000 €
- Charges transférées : 60 000 € correspondant aux travaux en régie
- Chapitre 041 : 50 000 €, somme en dépenses et en recettes d'investissement correspondant à une réserve de prudence en cas de nouveaux marchés qui pourraient intervenir en cours d'année.

Mme LEGER-LEPAYSANT détaille plus précisément les différentes opérations d'investissement :

Opération 26 « Bâtiments » :

En dépenses : 57 024 €. Ces travaux ont déjà été réalisés ; ils concernent la réfection de la toiture de la mairie, des travaux à la Chapelle des Marins ainsi que sur les vitraux de l'église, des travaux sur les logements communaux mis en location Rue de Choisy et Rue du 11 Novembre ainsi qu'au Groupe scolaire Marcel Lepaysant.

En recettes : 14 297 € correspondant à une demande de financement pour la toiture de la Mairie.

Opération 27 « Acquisition de matériel » :

En dépenses : 48 300 € pour renouveler le parc informatique de la mairie et investir en matériel pour les services techniques.

M. DOUCET précise que cette opération est nécessaire ; le parc informatique de la mairie est obsolète et les logiciels doivent être actualisés pour un mode de fonctionnement optimal.

Les investissements en matériels pour les services techniques permettraient de minimiser les recours à la sous-traitance et de faire réaliser ces travaux par nos équipes techniques en travaux en régie.

Opération 28 « Acquisitions de terrains » :

En dépenses : 10 100 € correspondant aux terrains qui ont été acquis pour la réalisation de la piste cyclable de la Route de Réville.

Opération 30 « Voirie et divers » :

En dépenses : 807 496 € correspondant pour 482 432 € à différentes opérations de voirie réalisées en début d'année et payées au 19 mai dernier alors qu'aucune demande de subvention n'a été faite ainsi que pour 236 565 € au marché de travaux liés à la piste cyclable conclu en 2019 alors qu'aucune inscription budgétaire n'était faite.

En recettes : 94 483 € correspondant aux subventions du département et de l'Etat pour la piste cyclable.

Opération 53 « Axe Quettehou/St Vaast » :

En dépenses : 16 500 € correspondant à une régularisation pour l'achat de terrains dont les actes n'ont pas encore été régularisés.

Opération 61 « Médiathèque » :

En dépenses : 7 320 € pour l'achat de mobilier pour la médiathèque. Dépenses réglées le 20 mai dernier.

Opération 65 « Entrée de ville – Carvallon » :

En dépenses : 53 920 € correspondant à des études pour lesquelles un contrat avec un cabinet d'architectes a été conclu ainsi que l'aménagement de voirie provisoire pour l'accès au nouvel EHPAD.

Opération 67 « Aménagement Rue du 8 Mai et des espaces adjacents » :

En dépenses : 153 300 € dont 150 000 € pour les travaux d'éclairage public Rue Maréchal Foch et Rue d'Isamberville déjà réalisés mais non inscrits au budget 2019.

Opération 70 « Billetterie Fort de la Hougue » :

En dépenses : 62 400 € pour lesquels une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à un cabinet d'architectes.

En recettes : 19 000 € correspondant à une subvention de la région.

M. DOUCET précise que cette opération a été inscrite par précaution mais devrait être prise en charge et gérée par la SPL Patrimoine en Saïre. Une demande sera faite en ce sens.

Opération 71 « Ecole de voile » :

En dépenses : 6 200 € correspondant à l'acquisition d'un bungalow.

Pour les recettes d'investissement :

Chapitre 13 Subventions d'investissement : 275 403 €

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserve : 551 693,90 € correspondant au FCTVA, à la taxe d'aménagement et à l'excédent de fonctionnement.

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : 977 988,10 €

Chapitre 040 Opérations d'ordres : 87 833 €

Voici la présentation du budget primitif qui vous est proposée.

M. DOUCET tient à remercier tout particulièrement Mme Nadia LEBUNETEL pour le travail effectué pour l'élaboration de ces budgets.

M. DOUCET demande de passer au vote du budget primitif 2020 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 3.221.693 € à la section de fonctionnement et à la somme de 1.942.918 € à la section d'investissement.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, 14 voix pour, 3 abstentions (Mme Brigitte Roullé, M. Yann Lepetit, Mme Elisa Avoine), **VALIDE** le budget primitif 2020.

5. Amortissements 2020 :

Compte-tenu de la vente de la machine à peinture et sa sortie de l'actif, il est nécessaire de procéder en 2020 à l'amortissement des trois années restantes, à savoir 3 x 533 € soit 1.629 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **VALIDE** les amortissements proposés.

6. Admissions en non-valeur :

M. Le Comptable du Trésor informe le conseil municipal qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines créances, en raison de la carence des débiteurs, pour un montant de 1 413,44 €.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser l'admission en non-valeur de ces créances.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2020.

M. LEPETIT demande des précisions sur la nature de ces créances. Mme LEGER-LEPAYSANT lui répond que cela concerne des frais de cantine. M. LE SERRE précise que toutes les démarches effectuées pour recouvrer ces sommes n'ont pas abouti et qu'il s'agit de créances datant de 2014 et 2016.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal **AUTORISE** l'admission en non-valeur de ces créances pour la somme de 1 413,44 €.

LE CENTRE DE DEBARQUE

7. Compte administratif du centre de débarque :

M. LE SERRE présente le compte administratif du centre logistique de débarque qui présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 32.733,10 € et les recettes à 25.326,32 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 15.832 € et les recettes à 11.593 €.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 456,67 € correspondant aux frais d'assurance

Chapitre 66 – Charges financières : 1745,16 € réalisés correspondant aux intérêts des emprunts – les ICNE

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 21 414 € concernent des opérations de régularisation sur 2016 et 2018 par rapport aux amortissements

042 – Opérations d'ordre : 8 843 € correspondant aux amortissements des biens.

Soit un total des dépenses s'élevant à 32 458,83 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 074 – Subventions d'exploitation : 2 124,04 €

Chapitre 075 – Autres produits de gestion courante : 10 120,28 € correspondant à la redevance fermage

Chapitre 042 – Opérations d'ordre : 13 082 € correspondant aux amortissements de subventions

Le total des recettes s'élève à 25 326,32 €.

Dépenses de la section d'investissement :

Chapitre 016 – Emprunts et dettes assimilées : 2 750 € correspondant au remboursement en capital des emprunts

Chapitre 040 – Opérations d'ordre : 13 082 € correspondant à l'amortissement des subventions

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 15 832 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 10 – Dotations : 2 750 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre : 8 843 € correspondant aux amortissements des biens

Le total des recettes d'investissement s'élève à 11 593 €.

M. DOUCET tient à souligner que les deux sections sont en déficit et qu'il va falloir être vigilant notamment en cette période de crise où le milieu de la pêche a été durement impacté et propose, à l'assemblée, d'approuver les résultats du compte administratif 2019 :

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 32.733,10€ et les recettes à 25.326,32 € auxquelles on ajoute l'excédent 2018 de 13.751,11 €. Le résultat pour 2019 est donc en excédent de 6.344,33 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 15.832 € et les recettes à 11.593 € auxquelles il convient d'ajouter l'excédent 2018 de 58.048,73 €. L'excédent d'investissement pour 2019 est donc de 53.809,73 €.

Le conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif 2019 du centre de débarque.

8. Compte de gestion 2019 du centre de débarque :

Il est proposé, à l'assemblée, d'approuver les résultats du compte de gestion 2019 du receveur, dont les montants sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

Le conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2019 du centre de débarque.

9. Affectation des résultats 2019 du Centre de débarque :

Considérant qu'en 2019 la section de fonctionnement présente un excédent de 6.344,33 €, et la section d'investissement un excédent de 53.809,73 €, il convient de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement, à la section de fonctionnement du BP 2020, en recettes à l'article 002.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **VALIDE** l'affectation des résultats proposée.

10. Budget primitif 2020 du Centre de débarque :

M. LE SERRE présente la proposition de budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes:

- à la section de fonctionnement à la somme de 30.674 €
- à la section d'investissement à la somme de 68.153 €

En dépenses de fonctionnement :

Au 011, on retrouve les assurances pour 500 €

Au 065 – Autres charges de gestion courante : 14 642 €, il s'agit de régulations

Au 66 – Charges financières : 1950 € correspondant aux intérêts des emprunts

Au 67 – Charges exceptionnelles : 4 239 € correspondant aux régulations sur les amortissements

Au 022 – Dépenses imprévues : 500 €

Au 042 – Opérations d'ordre : 8 843 € correspondant aux amortissements

En recettes :

Au 74 – Subvention d'exploitation : 3 979,55 €

Au 75 – Autres produits de gestion courante : 7 268,12 € correspondant à la redevance des fermiers concessionnaires

Au 42 – Opérations d'ordre : 13 082 € correspondant à l'amortissement des subventions.

Au 002 – Excédent de la section de fonctionnement : 6 344,33 €

Pour la section d'investissement, on retrouve en dépenses :

Au 023 – Immobilisation en cours : 52 321 €

Au 16 – Emprunts et dettes assimilées : 2 750 € correspondant au capital des emprunts

Au 040 – Opérations d'ordre : 13 082 € correspondant aux amortissements de subventions

En recettes :

Au 10 – Dotations, fonds divers : 5 500,27 € correspondant au capital des emprunts pour 2 exercices

Au 040 – Opérations d'ordre : 8 843 € correspondant aux amortissements des biens

Au 001 – Excédent de la section d'investissement : 53 809,73 €

M. DOUCET propose à l'assemblée de passer au vote du budget primitif 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à la section de fonctionnement à la somme de 30.674 € et à la section d'investissement à la somme de 68.153 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ACCEPTÉ** le budget primitif 2020 du Centre de débarque.

11. Amortissements 2020 du centre de débarque :

Il est proposé au conseil municipal d'amortir :

désignation des biens	imputation	Durée	subventions acquises	amortisst 2020	amort. sub ant	valeur nette comptable
2138. Centre logistique de débarque	1313	30	42 736,44	1 425,00	8 550,00	32 761,44
2138. Centre logistique de débarque	1312	30	33 144,80	1 105,00	4 420,00	27 619,80
2138. Centre logistique de débarque	1313	30	49 566,69	1 652,00	6.608,00	41 306,69
2138. Centre logistique de débarque	1317	30	130 464,96	4 349,00	17 396,00	108 719,96
2138. Centre logistique de débarque	1312	30	32 566,78	1 086,00	3.258,00	28 222,78
2138. Centre logistique de débarque	1317	30	103 949,85	3 465,00	10.395,00	90 089,85
SOUS TOTAL CPTÉ 1313			392 429,52	13 082,00	50 627,00	328 720,52

AMORTISSEMENTS	
amortissements 13912-040	2 191,00 €
amortissements 13913-040	3 077,00 €
amortissements 13917-040	7 814,00 €
amortissements 777-042	13 082,00 €

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal **VALIDE** les amortissements proposés.

12. Versement aide 2018 du centre de débarque à la CCI Ouest-Normandie

Les comptes du Centre de Débarque de 2018 de la CCI Ouest Normandie sont déficitaires. La convention conclue entre la commune et la CCI prévoit "qu'au vu de la situation établie chaque année, et si celle-ci présente une situation déficitaire, la commune s'engage à étudier le versement d'une aide complémentaire d'un montant maximum de 2 000 €".

Afin de procéder à la régularisation, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le versement de cette aide complémentaire d'un montant de 2 000 € à la CCI Ouest Normandie, cette aide n'ayant pas été

versée en 2019, conformément à ce qui avait été convenu entre la ville de St-Vaast et M. Le Directeur Financier de la CCI.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal **AUTORISE** le versement de cette aide.

B - Affaires Communales

13. Participation financière aux fonds d'aide aux jeunes et fonds de solidarité pour le logement

M. DOUCET propose à l'assemblée d'autoriser l'adhésion de la commune à des fonds sociaux moyennant les cotisations suivantes :

- 0,60€/habitant en 2020 au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- 0,23€/habitant en 2020 au titre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal **AUTORISE** l'adhésion de la commune à ces fonds sociaux.

14. Frais de déplacement des bénévoles de la médiathèque :

Les personnes bénévoles participant à l'activité de service public de la commune peuvent prétendre au remboursement des frais engendrés par leur participation à des actions liées à l'activité du dit service. Le conseil municipal est appelé à autoriser la prise en charge des frais de déplacement, selon le forfait applicable aux personnes fonctionnaires de l'Etat, au profit des bénévoles de la médiathèque qui sont amenés à se déplacer pour l'activité de la médiathèque (action de formation, réunion, etc..) sur présentation d'un état de frais de déplacement et d'un ordre de mission.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacement des bénévoles de la médiathèque.

C – Ressources humaines

15. Création d'un poste au tableau des emplois :

Considérant la nécessité de pourvoir, sur un emploi permanent, le poste de comptable au sein de la collectivité, M. DOUCET propose la création d'un emploi de Rédacteur à temps complet à compter du 1er Septembre 2020.

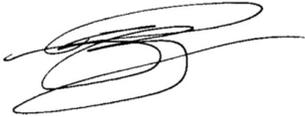
Mme ROULLE s'étonne qu'il faille un emploi de catégorie B alors qu'un agent de catégorie C pourrait convenir. M. DOUCET lui répond que la personne actuellement affectée au service comptable a un contrat jusqu'au 31 Août et ne souhaite pas pérenniser son contrat. Mme LEGER-LEPAYSANT précise que la commune a besoin d'une personne qualifiée avec de l'expérience en comptabilité publique et qu'il ne s'agit pas simplement de régler des factures. M. DOUCET explique que depuis le départ à la retraite de Mme LEBUNETEL en Août 2019, quatre personnes se sont succédé sur ce poste d'où les problèmes rencontrés pour élaborer les budgets que l'on vient de voter.

A la majorité des membres présents ou représentés, 14 voix pour, 3 voix contre (Mme Brigitte Roullé, M. Yann Lepetit, Mme Elisa Avoine), le conseil municipal **AUTORISE** la création d'un poste de Rédacteur au tableau des emplois de la commune.

Mme ROULLE demande si les membres de la Commission du Personnel seront conviés aux entretiens pour le recrutement. Il lui est répondu que ce n'est pas envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 22h45.

**Le Maire,
Gilbert DOUCET**



**La secrétaire de séance,
Brigitte LEGER-LEPAYSANT**

